

## Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente

ENTRE l'association Aerial Pole Fitness représentée par Anne-Sophie CHEN, ci-après dénommé : « l'association », « Aerial Pole Fitness » ou le « Prestataire »

ET le client ci-après dénommé : « l'élève », « l'adhérent » ou « le participant », il est convenu et arrêté ce qui suit :

### PREAMBULE

L'association Aerial Pole Fitness est spécialisée dans les danses aériennes telles que Pole Dance, Cerceau aérien et Tissu aérien et activités connexes à celles-ci. L'association propose au client, qu'il accepte aux conditions ci-dessous d'assurer les cours et les stages conformément aux règles définies dans le présent contrat. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes commandes de cours, de stage et de location auprès du prestataire. Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat. Le client reconnaît avoir, préalablement à la passation de l'achat, pris connaissance de l'ensemble des informations précitées et des conditions générales de vente.

### Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à assurer la prestation définie en préambule pour le compte de son client. Les informations concernant les cours, les stages et les locations sont données au client sur le site internet et/ou par mail et à la demande du client.

### Article 2 : LA PRESTATION

Aerial Pole Fitness propose différents types de Produits et Services, à savoir :

1. Cours collectifs et cours particuliers de pole dance, Souplesse, fitness et autres disciplines en liens avec les disciplines aériennes
2. Groupes privés et Enterrements de Vie de Jeune Fille
3. Stages et événements occasionnels
4. Démonstrations et Animations
5. Location de matériel et/ou du studio

### Article 3 : CONDITIONS DE VENTE

#### 3.1 Conditions de vente :

Les cours sont vendus à l'unité ou par carte de plusieurs cours. Les cours sont enregistrés sur le logiciel informatique Fitogram, qui décompte les cours à chaque rdv pris.

Les cartes de cours ont une durée limitée qui est précisée lors de l'achat. Elles ne sont pas remboursables. Les cartes de cours sont nominatives et ne peuvent pas être échangées.

#### 3.2 Durée :

Le présent contrat prend effet dès l'achat. La durée de la prestation est définie sur le site internet.

#### 3.3 Le prix :

Les prix en vigueur sont les prix affichés sur le présent site internet du prestataire : [www.aerialpolefitness.fr](http://www.aerialpolefitness.fr). Le prestataire se donne le droit de modifier ses prix à tout moment bien que les prestations déjà commandées et payées avant une modification de prix ne ressentiront pas les changements.

### 3.4 Le paiement :

Les règlements des cours s'effectuent d'avance. En cas d'impayé le client devra s'acquitter du montant de la somme et ne pourra bénéficier d'aucun cours jusqu'à régularisation de celui-ci. Les frais de l'exécution forcée seront à la charge du débiteur.

### Article 4 : GROUPES / COURS PARTICULIERS

Les cours privatisés ou cours particuliers sont réservés après règlement d'un acompte. L'acompte sera non remboursable en cas d'annulation moins de 72 heures à l'avance, sauf fourniture d'un justificatif médical ou professionnel (postérieur à la réservation).

### Article 5 : RESERVATION ET ANNULATION

#### 5.1 Réservation :

Pour garantir le bon fonctionnement des cours et du studio, les réservations et annulations se feront obligatoirement via la plate-forme Fitogram en lien sur le site [www.aerialpolefitness.fr](http://www.aerialpolefitness.fr). S'il le souhaite, l'adhérent peut demander à l'association d'effectuer pour lui les réservations sur Fitogram. Les comptes étant nominatifs et engageant chaque client lors de son inscription aucun échange avec une tierce personne n'est possible.

#### 5.2 Annulation par le client :

Tout cours non annulé au moins 24h avant via son espace Fitogram sera redevable dans sa totalité et décompté.

#### 5.4 Annulation par le prestataire :

En cas d'annulation, le prestataire en informera préalablement les inscrits par email. Aucun cours ne sera décompté et la validité de la carte sera augmentée d'une semaine.

### Article 6 : RETRACTATION

#### 6.1 Délai :

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du Code de la consommation, en cas de vente à distance, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

#### 6.2 Modalités :

Le contrat est considéré comme conclu à partir de la commande, de l'achat à distance, de l'accord donné, consentement donné par voie électronique, accord conclu par téléphone, etc...

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit informer Aerial Pole Fitness de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, en complétant et renvoyant le présent formulaire :

A l'attention de Aerial Pole Fitness, 7 rue Palissy 45500 Gien, [aerialpolefitness.loiret@gmail.com](mailto:aerialpolefitness.loiret@gmail.com) :

Je soussigné (Nom du client), résidant au (adresse du client), vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-après :

Commandé le :

Date et Signature du client (uniquement en cas de notification du formulaire sur papier)

La date de réception de la notification détermine la date de résiliation du contrat.

Si le client a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, il est redevable envers l'association d'un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est calculé en multipliant le tarif d'une heure de cours à l'unité en vigueur à la date de résiliation par le nombre d'heures de cours effectuées.

#### Article 7 : SUSPENSION TEMPORAIRE

Aerial Pole Fitness permet la prolongation de contrat d'une durée maximale de douze mois sans complément de prix pour l'adhérent momentanément empêché de bénéficier des prestations pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles, sous présentation d'un justificatif médical ou attestation de l'employeur.

#### Article 8 : REGLEMENT INTERIEUR

##### 8.1 Déroulement des cours :

L'accès aux cours est interdit aux personnes en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues ou de médicaments. Il est également interdit en cas de blessure, de maladie contagieuse par l'air ou par contact direct. L'élève est tenu d'informer l'instructeur en début de cours de tout problème physique, maladie ou blessure déjà existants.

En achetant une prestation chez Aerial Pole Fitness, l'élève déclare avoir pris pleinement connaissance des risques qu'engendre cette activité et les accepter. Ainsi l'élève déclare se reconnaître responsable de toutes conséquences qui pourraient être liées à la pratique des activités physiques dispensées chez Aerial Pole Fitness et dégager de toute responsabilité Aerial Pole Fitness, les membres de son équipe ou invités externes, et renoncera à toute plainte en cas d'accident, blessure, dommage ou douleur causés par sa participation à un cours ou une activité chez Aerial Pole Fitness. Aerial Pole Fitness n'est pas responsable des dommages corporels ou matériels liés à un non-respect des consignes ou aux aléas d'une pratique sportive; ni des dommages causés par les faits du l'élève à autrui ou aux biens.

La pratique de la pole dance et des sports aériens est formellement déconseillée aux femmes enceintes. La pratique de ces activités au cours d'une grossesse, engage l'unique responsabilité de la pratiquante. Aerial Pole Fitness ne pourra être tenu responsable en cas d'accidents quels qu'ils soient.

Pas de crème ni autre substance sur la peau depuis votre dernière douche. L'élève devra porter une tenue adaptée aux différents cours comme indiqué par l'instructeur ou à défaut sur le site internet. L'élève ne devra porter aucun bijoux (bracelet, bague, ...) qui pourrait blesser l'élève lui-même, autrui ou détériorer le matériel. Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits, ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à assister aux cours sauf exception. L'élève s'engage à respecter les instructeurs et les autres élèves de l'association, la propreté des locaux et à ne pas détériorer le matériel mis à sa disposition. Pour le confort de toutes, l'élève s'engage à avoir une hygiène corporelle convenable.

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de toucher les miroirs.

##### 8.2 Le participant pendant le cours :

L'élève devra participer à la totalité du cours (des échauffements du début aux étirements de la fin). Aucun élève ne sera accepté en retard. L'élève s'engage à écouter et respecter les consignes et restrictions des professeurs. Avant de tester une figure, il s'assure d'avoir compris et entendu le chemin, les grips et points d'attentions principaux.

Chacun gère son niveau de fatigue et d'appréhension éventuelle, et l'élève est libre de préférer ne pas tester une figure. Par ailleurs le professeur peut émettre des réserves ou vous déconseiller un exercice de

niveau supérieur par mesure de sécurité. A tout moment l'élève peut choisir d'utiliser les tapis de sol ou le crash mat (tout en sachant que ceux-ci ne garantissent pas l'absence de blessure en cas de chute) ou demander une parade (aides à la réalisation ou sécurité à l'exécution (renforce des grips ou orientation du corps, ...)).

Si plusieurs niveaux sont dans le même cours, l'élève ne réalise que les figures correspondant à son niveau de progression ou approuvées par le professeur.

#### Article 9 : RESPONSABILITE

Le prestataire est responsable de la bonne gestion des prestations données. Pour autant, son obligation n'est qu'une obligation de moyens et non de résultat. Afin de prévenir le risque de blessures, l'élève s'engage à respecter les horaires, les règles de sécurité, le contenu du cours (échauffements, étirements, ...), les consignes du professeur.

A défaut d'un certificat médical de non contre-indication à la Pole dance/Gymnastique/Danse acrobatique, l'élève déclare être en bonne santé et présenter une condition physique compatible à la pratique de ces sports et reconnaît avoir lu et accepté les impératifs, risques et mises en garde liés à la pratique des activités pour lesquelles le client est inscrit. Il est demandé à l'élève d'informer le prestataire des problèmes de santé qui peuvent entrer en considération dans la pratique d'une activité physique et sportive. Aerial Pole Fitness possède une assurance Multirisque Associations et Collectivités couvrant ses locaux, sa responsabilité, celle de ses préposés et de ses pratiquants.

A Gien, le \_\_\_\_\_

Aerial Pole Fitness

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Signature :

Signature :